

Courrier destiné à l'ensemble des adhérents

JPB/ld/13/02/07/10

Paris, le 15 février 2013

Mesdames, Messieurs,

Même si la date et les modalités de mise en œuvre de la Directive Solvabilité 2 restent encore incertaines, il est vraisemblable que les règles relevant du « Pilier 2 » (gouvernance, contrôle interne, maîtrise des risques) entreront progressivement en vigueur dès 2014. Dans ce cadre, la FNIM se propose de fournir aux mutuelles adhérentes un soutien sur ces sujets, après avoir recensé les éventuels besoins.

Pour nous permettre d'apporter une réponse appropriée, nous vous saurions gré de consacrer quelques minutes à ce questionnaire et de bien vouloir nous le retourner au plus tard <u>pour le 28 février 2013</u>.

Nous vous rappelons l'importance d'établir un contrôle interne de votre structure avec, entre autres, une cartographie des risques de votre organisme, un plan de continuité d'activité, des politiques annuelles de placements, de gestion des risques..., une analyse interne écrite (ORSA) par votre Conseil de votre gestion des risques et de l'efficacité de votre gouvernance actuelle...

De plus, quatre fonctions-clés, indépendantes les unes des autres, sont clairement identifiées dans Solvabilité 2, à savoir :

- Actuariat : tarification des produits, contrôle des provisions...
- Contrôle de conformité : juridique, information à l'adhérent, plan annuel...
- Gestion des risques : procédures, cartographie des risques, mesures
- <u>Audit interne</u>: vérification de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, contrôle du respect de la politique financière...

La Commission Solvabilité 2 de la FNIM est là pour vous aider!

Merci de répondre au questionnaire très rapide ci-joint qui nous permettra de construire l'accompagnement adéquat.

Dans cette attente,

Veuillez croire, Mesdames, Messsieurs, à l'expression de nos meilleurs sentiments mutualistes.

Le Président de la Commission Solvabilité II.

Jean-Pierre BRUNET